Solicitation No. - N° de l'invitation F6160-150018/B Client Re $\it I$ . No. - N° de ré $\it I$ . du client F6160-150018

Amd. No. - N° de la modif. 001 File No. - N° du dossier XAQ-5-38128

Buyer ID - Id de l'acheteur XAQ031 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Cet amendement est délivré pour ajouter les clauses suivantes :

## Fondement du titre du Canada sur les droits de propriété intellectuelle

Le ministère des Pêches et des Océans du Canada a déterminé que tout droit de propriété intellectuelle découlant de l'exécution des travaux prévus par le contrat subséquent appartiendra au Canada, pour les motifs suivants :

- l'objet principal du contrat ou des biens livrables en vertu du contrat est de générer des connaissances et une information pour diffusion dans le public.

## 1.3 Contenu canadlen

Un achat en vertu de l'arrangement en matière d'approvisionnement pourrait être limité aux produits et(ou) services canadiens tel qu'il est défini à la clause <u>A3050T</u>.

Clause du Guide des CCUA A3050T (2014-11-27) Définition du contenu canadien

Tous les autres termes et conditions demeurent inchangées.